

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 juillet 2026

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Nicole DELAVILLE – Mme Petra LAURAIN - M. Régis BELGERI — M. Ryszard ZARNOWSKI - M. Pascal FERRARD – M. Christophe DEMARQUE - Mme Nathalie JACOTÉZ - Mme Aurélie DEMORY - M. Anthony SCHIARATURA

Absents excusés :

Mme Yasmine AKSU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE
Mme Cécile MICHAUX pouvoir à M. Ryszard ZARNOWSKI
Mme Karen PEUREUX pouvoir à Mme Aurélie DEMORY
M. Jean-Marc BOUSCHBACHER pouvoir à M. Yves DESVERNES
M. Thibault HEINTZ

Date de la convocation le 26 juin 2026

Début du conseil : 20 h 10

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Assainissement - budget : décision modificative

2 - O.N.F : convention de mandat - émission facturation dématérialisée des ventes de bois

3 - Subventions aux associations

4 - EHPAD A. Barbier : Désignations de représentants supplémentaires au C.A

5 - Avenant au règlement intérieur : bât communal 6 rue Stanislas

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
adhésion au SDEV des Vosges

1 - Assainissement - budget : décision modificative (délibération n° 2026.07.03/01)

Une des deux pompes de refoulement de la station de traitement des eaux usées ne fonctionne plus. Le devis des Ets GRESSIER pour le changement du kit palier s'élève à 3.441,00 €.

Il y a donc lieu de voter en dépense, au budget assainissement, au compte 2158 opération 49, réseaux et station d'épuration la somme de 3.441,00 € par

prélèvement au compte 2315 opération 34, démolition de l'ancienne station d'épuration un montant de 3.441,00 €.

Monsieur le Maire précise, qu'en raison d'apport d'un grand volume d'eau claire parasite, les pompes de la station fonctionnent tous les jours 24/24. Cette situation devrait s'améliorer lorsque les travaux d'assainissement de la rue de le Gare seront faits. Il indique également qu'une pompe neuve de ce type coûte environ 15.000 €

A l'unanimité le Conseil accepte cette proposition.

2 - O.N.F : convention de mandat - émission facturation dématérialisée des ventes de bois (délibération n° 2026.07.03/02)

Les services de l'ONF nous indiquent, qu'à partir du 1^{er} septembre 2026, les modalités de facturation électronique en forêts publiques seront mises en place. Cela concerne les factures de vente de bois destinées à tout professionnel assujetti à la TVA qui devront être transmises via la plateforme Chorus pro. Afin de mettre en place ce dispositif, une convention doit être conclue avec l'ONF.

A l'unanimité, le Conseil, donne son accord.

3 - Subventions aux associations (délibération n° 2026.07.03/03)

Monsieur DESVERNES distribue le tableau récapitulatif des demandes de subvention de diverses associations pour 2026.

Après avoir consulté leurs bilans, les résultats de l'exercice concerné, le solde en caisse et leur engagement dans les animations sur la commune, les Conseillers décident à l'unanimité de verser des subventions aux 17 associations retenues soit un montant global de 8.720,00 €. En ce qui concerne la subvention à l'Association des Parents d'élèves la Présidente n'a pas participé au vote.

Monsieur le Maire précise que lors d'animations spéciales en cours d'année, les associations organisatrices peuvent solliciter une subvention, celles-ci seront attribuées au vu du budget prévisionnel et du bilan.

4 - EHPAD A. Barbier : Désignation de représentants supplémentaires au C.A (délibération n° 2026.07.03/04)

Dans son courrier du 5 juin, Monsieur Colnet, Directeur de l'EHPAD précise qu'en référence à une évolution législative et réglementaire récente du Code de l'Action Sociale et des Familles, les deux représentants de la commune siégeant au sein du Conseil d'Administration peuvent être remplacés par des membres suppléants.

A l'unanimité, Monsieur J.M. BOUSCHBACHER et Madame Aurélie DEMORY sont désignés.

Les représentants au Conseil d'Administration de l'EHPAD sont désormais :

Titulaires : Mme Nicole DELAVILLE et Mme Yasmine AKSU

Suppléants : M. Jean-Marc BOUSCHBACHER et Mme Aurélie DEMORY.

5 - Avenant au règlement intérieur : bâtiment communal 6 rue Stanislas (délibération n° 2026.07.03/05)

D'un commun accord les occupants du bâtiment communal au 6 rue Stanislas ont élaboré un règlement intérieur.

Il définit les règles d'usage des locaux, espaces verts et communs, etc., à tous les occupants sans exception (associations, locataires, utilisateurs réguliers ou occasionnels ainsi que toute personne autorisée à l'accès du bâtiment),

A l'unanimité, le Conseil, entérine ce présent règlement.

6 – demande d'adhésion au SDEV (délibération n° 2026.07.03/06)

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges pour le transfert de la compétence "éclairage public". Celle-ci arrive à échéance en 2026.

A l'unanimité, le Conseil, décide de renouveler la compétence "Éclairage Public", pour l'investissement et l'entretien pour la prochaine période 2027/2030.

Informations et questions diverses

- La Préfecture des Vosges – bureau des élections - confirme par l'arrêté du 12 juin, la liste des électeurs pour l'élection des Sénateurs du 27 septembre ;
- SAM Informatique, notre nouvel prestataire a mis en place le parc informatique ;
- L'entreprise DESHAYES a remplacé les projecteurs au stade municipal ;
- la porte du dépotoir du cimetière est posée.

Dates :

- le 7 juillet : visite commentée du bourg par le Pays d'Épinal rendez-vous à 14 heures devant l'entrée du centre de la préhistoire ;
- le 10 juillet : marché de producteurs à la place des terroirs ;
- le 13 juillet : animation sur le stade, feux d'artifice et bal populaire ;
- le 14 juillet à 10 h 15 : cérémonie au Centre de Secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

La secrétaire de séance
Nicole DELAVILLE

Darney, le 03 juillet 2026
Le Maire,
Yves DESVERNES

